



# Le plan de relance mise sur l'emploi sportif

**Actualité législative** publié le **20/10/2020**, vu **369 fois**, Auteur : [Redada](#)

**Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement s'est engagé à octroyer une enveloppe de 120 millions d'euros pour les associations sportives.**

Pour éviter qu'un club ou une association sportive ferme ses portes, l'État va abonder le budget de l'Agence nationale du sport en trois enveloppes :

- une aide à l'emploi des jeunes défavorisés à hauteur de 40 millions,
- un soutien particulier aux clubs et fédérations de 30 millions (dont 9 millions d'euros pour accompagner leur développement numérique),
- et une aide pour la rénovation énergétique des équipements (50 millions d'euros).

Pour plus d'infos : [De quels subventions et financements les associations sportives peuvent-elles bénéficier ?](#)

Voir notre guide [Obtenir une subvention publique 2020-2021](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
  
- [Comment différencier une subvention d'un marché public ?](#)
- [Toutes les associations ont-elles droit à subvention ?](#)
- [Comment remplir une demande de subvention pour une association ?](#)
- [Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel](#)
- [Comment réaliser une lettre de demande de subvention ?](#)
- [Une association peut-elle se voir refuser une subvention ?](#)
- [Quelles sont les obligations d'une association subventionnée ?](#)
- [Comment passer un marché public ?](#)